



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 Octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Chemilly, légalement convoqués par mail du 17 Octobre 2022, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mme Claire Cabanel, Maire.

Etaient présents : Mme Claire Cabanel, M. Nicolas Semet, M. Xavier Villedey, Mme Nathalie Cheminel, Mme Séverine Fort, Mme Anne Toureau, M. Florian Andrieux, Mme Patricia Cannaux, Mme Ghislaine Fayolle, M. Gérard Gendre

Etaient absents : M. René Gauthier, Mme Nathalie Naudou, M. Erwann Villedey, M. Fabien Martin

Pouvoirs : 2

Mme Nathalie Naudou donne pouvoir à Mme Ghislaine Fayolle

M. Erwann Villedey donne pouvoir à M. Xavier Villedey

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine Fayolle

Début de séance : 20h10

Lecture et approbation du procès-verbal du 14 Septembre 2022

1) Objet de la délibération : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Madame la Maire, Claire Cabanel informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la DGFIP appelle les collectivités locales à se porter candidates pour passer au référentiel comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

La commune de Chemilly s'est portée candidate à la suite d'une formation DDFIP de l'Allier/ATDA animée par Mme Fabienne Valentin, Mme Marie-Louise Dubreuil et M. Jean-Luc Guillemard le 20 octobre dernier à Rocles (03).

La candidature de la commune de Chemilly a été validée conjointement par Madame Valentin (conseillère DGFIP aux décideurs locaux) et Mme Dubreuil (trésorière).

Marie-Lise Johnson, secrétaire de mairie, a suivi une formation relative à ce changement comptable le 20 octobre 2022.

En effet, le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaires et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ; et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement des dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14. Cette modification de nomenclature entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.
- Madame la Maire demande donc aux élus de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant :

- Que la commune souhaite anticiper le passage en nomenclature M57,
- Que dans le cadre de cette anticipation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets actuellement suivis en M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets par le passage à la nomenclature M57.
- Autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Informe la trésorerie de Moulins (03) du passage de la commune de Chemilly à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

2) Objet de la délibération : Contrat Enfance Jeunesse – Transposition et remplacement par la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure entre la CAF de l'Allier et la Communauté d'Agglomération de Moulins

Par délibération du 1^{er} mars 2016, le conseil municipal a approuvé le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2016/2019. Un avenant a été conclu pour renouveler ce contrat d'une année. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2020.

En lien avec la CAF de l'Allier, la Communauté d'agglomération de Moulins s'est engagée dans l'élaboration, la conclusion et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention poursuit une triple logique :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé
- Décliner les orientations nationales de la branche Famille et des missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale
- Sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles.

Ce dispositif sera ainsi déployé sur le territoire de Moulins Communauté qui l'a approuvé lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 et remplacera le Contrat Enfance Jeunesse ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- S'engager à participer à la mise en place de la Convention Territoriale Globale sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Moulins.
- Approuver les nouveaux modes de financement dans le cadre de la réalisation d'une Convention Territoriale Globale qui sera conclue en 2022 après élaboration du diagnostic social et territoire partagé à l'échelle de l'EPCI et définition des enjeux.
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette démarche.

Le conseil municipal sur proposition de Madame la Maire et à l'unanimité des membres présents décide d'adopter à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la transposition et remplacement du Contrat Enfant Jeunesse (CEJ) par la Convention Territoriale Globale (CTG).

3) Objet de la délibération : Retrait de la délibération SIVOM n°20220624_10

Vu l'envoi de la délibération n°20220624_10 via l'application @ctes, au titre du contrôle de légalité en date du 1^{er} juillet 2022 concernant l'élection des délégués SIVOM de Souvigny ;

Vu la désignation des représentants au SIVOM de Souvigny par Moulins Communauté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération n°20220624_10 du 24 juin 2022.

4) Objet de la délibération : Retrait de la délibération SICTOM n°20220624_17

Vu l'envoi de la délibération n°20220624_17 via l'application @ctes, au titre du contrôle de légalité en date du 1^{er} juillet 2022 concernant l'élection d'un délégué SICTOM Nord Allier ;

Vu la désignation d'un délégué SICTOM Nord Allier par Moulins Communauté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération n°2022062417 du 24 juin 2022.

5) Objet de la délibération : Achat du tracteur Deutz Fahr 5090

Après étude des devis des Ets Tissier à Bresnay et des Ets Class à Bressolles, il valide l'offre des Ets Tissier, pour la somme de 38500 € H.T. ou 39 865€ H.T (avec clapets de sécurité). L'ancien tracteur Valtra sera repris à un montant de 10000€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir un tracteur d'occasion pour la commune.

M. Nicolas Semet mentionne que l'équipement du Valtra (broyeur, godet et tri-flash) devra être réinstallé sur le nouveau tracteur. Mme Claire Cabanel lui assure que tout est déjà prévu.

6) Discussions

a) Personnel

- La dernière réunion de la commission personnel a eu lieu le jeudi 20 octobre à 19h.

- Mme Claire Cabanel évoque le changement de situation au sein de la commune en matière de personnel titulaire, en effet depuis le départ de Mme Catherine Fragnon, il ne reste que 2 fonctionnaires titulaires (Mme Florence Daffix (ATSEM) et Mme Bernadette Vichard (Agent Technique en Congé de Maladie Longue Durée) et 4 contractuels (Mme Marie-Lise Johnson, Mme Nicole Dinet, M. Hudry Critoux et Mme Chantal Philippe)

- Le rendez vous au Centre de Gestion de Mme Claire Cabanel et Mme Patricia Cannaux avec la Présidente du CDG (Mme Fabienne Vincent-Chaumont) a fait apparaître qu' il est possible d'étendre le système indemnitaire RIFSEEP aux contractuels. Il faudrait prendre une nouvelle délibération RIFSEEP précédée de la saisine du Comité Technique afin de la leur attribuer.

-La titularisation éventuelle de certains contractuels est également évoquée. En ce qui concerne Mme Chantal Philippe, étant en remplacement de Mme Bernadette Vichard, ce n'est pas possible pour le moment.

-M. Kévin Hudry-Critoux, il aspire à un emploi plus stable et aimerait donc être titularisé. Celui-ci étant au grade de base d'Adjoint Technique, une stagiairisation suivie d'une titularisation sont faisables à condition de créer un nouveau poste et de supprimer celui sur lequel est M. Aurélien Wirth. La saisine du Comité Technique est nécessaire pour la suppression de poste. Pour la création de poste, il faudra faire une vacance de poste sur une période de 6 semaines.

Quelques remarques sont faites au sein du Conseil :

-M. Gérard Gendre « Au cas où Aurélien revienne, que lui devons-nous ? »

-M. Florian Andrieux « Et si on laissait le poste d'Aurélien ouvert en créant un nouveau poste ? »

-Mme Patricia Cannaux « On ne peut pas créer quelque chose qui existe déjà »

-Mme Nathalie Cheminel « En cas de suppression de poste, doit on notifier l'employé ? »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revoir la délibération du RIFSEEP pour les indemnités des contractuels, de saisir le comité technique pour la suppression du poste de M. Aurélien Wirth et de créer un nouveau poste d'agent technique afin de titulariser M. Kévin Hudry-Critoux.

b. Point Budget

- Mme Claire Cabanel indique que la Commune est en dessous des montants budgétés en dépenses de fonctionnement et au-dessus pour les recettes. On devrait donc pouvoir dégager de l'auto-financement.
- En investissement, nous sommes beaucoup plus justes avec l'achat du tracteur.
- En matière de consommation énergétique, nous observons un dépassement budgétaire en électricité, carburants et combustibles.

c. Dispositif RCBCV

- Un compte rendu de la réunion du 5 octobre à la Salle des fêtes de Moulins pour le Comité de Pilotage, Phase 4 de l'Opération « Reconquête des Centres-Bourgs et des Centres-Villes de Moulins Communauté est présentée au Conseil Municipal. Six membres du Conseil y ont participé.
- Cette opération comprend 3 axes : Vitalité, Cadre de vie et Habitat et vise à dynamiser le centre-bourg et donner de l'attractivité à la commune. La première partie s'étend sur 3 ou 5 ans.
- Le séminaire de clôture de cette opération aura lieu le 10 novembre prochain et cinq membres du Conseil Municipal y assisteront. La signature d'entrée dans le dispositif se fera en février 2023.
- Mme Claire Cabanel mentionne qu'un boulanger/pâtissier a contacté la commune pour rouvrir la boulangerie de Chemilly. Ceci pourrait se faire sur le lieu de l'ancienne boulangerie ou de la mairie actuelle. D'après les architectes, il serait plus faisable de réhabiliter l'ancien commerce, il faudrait prévoir environ 1 an et demi. Cette réhabilitation serait le projet phare de la première partie du RCBCV. Il faudra néanmoins prendre en compte les 3 axes évoqués ci-dessus à un minimum de 10% chacun.

Ce nouveau projet suscite quelques réflexions au sein du conseil :

- Mme Ghislaine Fayolle pense que la mairie serait un peu étroite pour la boulangerie.
- Mme Anne Toureau évoque que le bâtiment de l'ancienne boulangerie contenait trois logements à l'origine et qu'il était très sain.
- M. Florian Andrieux ajoute qu'il y aurait besoin de reniveler le terrain du bâtiment.

d. Réunion boulangerie

- Un jeune couple de 30 ans avec 2 petites filles sont intéressés par la reprise d'une boulangerie. Monsieur est de formation pâtissier, il a un ami boulanger avec qui il pourrait travailler.
- M. Florian Andrieux pense que la commune pourrait rénover les locaux de l'ancienne boulangerie et le boulanger investirait dans l'équipement nécessaire (four...).
- Mme Claire Cabanel pense que le commencement de la réhabilitation de la boulangerie suscitera certainement l'intérêt d'autres boulangers, on pourrait même en faire de la publicité au centre de formation pour apprentis IFI03.

e. Illuminations

- L'année dernière la commune a dépensé 2400€ H.T. pour les illuminations posées par la CEME. Le sapin à côté du restaurant requiert une nacelle et cela revient cher.
- Mme Nathalie Cheminel s'interroge cependant sur la consommation énergétique de ces illuminations.
- Mme Claire Cabanel propose d'illuminer le village avec des illuminations LED ou décorer avec des guirlandes.
- Mme Patricia Cannaux répond que toutes les illuminations sont déjà LED.
- Mme Anne Toureau ajoute que les illuminations ne sont pas toujours nécessaires, des guirlandes pourraient suffire.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir à la CEME cette année.

7. Questions diverses

• APC

L'APC est toujours dans l'attente du guichet et de la nouvelle boite aux lettres, il est nécessaire de les relancer.

• Audit Cimetière

- Suite à la formation cimetière suivie par Mme Claire Cabanel et Mme Patricia Cannaux, un audit gratuit a été fait le 25/10 par l'entreprise ELABOR. Le registre des concessions, le règlement du cimetière ainsi que toutes nos procédures ont été auditées.
- Le problème de Mme Roy est également évoqué. Elle se plaint de l'absence d'espace entre la tombe de son mari et celle de Mme Chabrier nouvellement faite. Les pompes funèbres Irlinger argumentent que ceci facilite l'entretien entre les tombes.

• Demandes de subventions

✓ Association des Maires Ruraux

La Commune de Chemilly comporte moins de 3500 habitants donc elle peut prétendre à l'aide de l'AMR.

Mme Claire Cabanel a l'intention de se rendre à leur réunion du 18/11 afin de savoir s'il est bénéfique d'adhérer (subventionner) à cette association.

✓ Fredon – Lutte contre l'Ambroisie

Non, ce n'est pas nécessaire.

✓ Chemins d'Issard – Marcheurs

Non.

✓ Solidarité Paysans d'Auvergne

Non.

✓ Vins de Saint Pourçain

- Des livres écrits par Jean-Yves Vif sont proposés à l'achat.
- Le conseil décide à l'unanimité d'en acheter 3.
- Mme Patricia Cannaux pense que 2 pourraient être offerts au repas du CCAS (1 pour le plus jeune et 1 pour le doyen).
- Mme Anne Toureau ajoute que nous pourrions en garder un pour la bibliothèque.

✓ M. Xavier Villedey et M. Nicolas Semet pensent que certaines subventions ont déjà été votées, il est impossible de donner à tout le monde.

• **Date des vœux**

Il est nécessaire de déterminer la date des vœux 2023 en tenant des comptes de Châtel de Neuvre, Bressolles et Besson.

La date du dimanche 8 janvier 2023 à 11h est proposée.

• **Problèmes au Moulins Rotay**

~ M. Favier, domicilié au Moulins Rotay se plaint depuis quelques années de l'état de son chemin, il est selon lui très abîmé et donc dangereux.

~ M. Nicolas Semet ajoute que ces gros travaux de voirie doivent être fait par une entreprise.

~ Mme Claire Cabanel propose que nous commençons à demander des devis.

~ M. Xavier Villedey répond qu'il y a également des problèmes de voirie au lieu-dit Soupaize. La Commission voirie devrait se réunir prochainement.

~ Mme Ghislaine Fayolle pense que nous devrions pouvoir prétendre à des subventions.

~ Mme Legrand, domiciliée au Moulins Rotay se plaint des renards autour de chez elle. Elle a en effet perdu beaucoup de volailles récemment. Il faut lui communiquer la liste des piègeurs sur la commune et sa réglementation afin de résoudre ce problème.

• **Pigeons**

~ M. Nicolas Semet doit contacter M. Claude Robinet (louvetier) afin de se débarrasser des nombreux pigeons sur la commune (église).

~ Mme Séverine Fort mentionne qu'un pigeonnier contraceptif pourrait résoudre la surpopulation de pigeons.

• **Sictom**

La Commune peut désormais accéder au SICTOM gratuitement grâce au nouveau dispositif de lecture de plaque d'immatriculation.

• **Ecole**

~ Mme Audrey Larroque a indiqué que Mme Claire Cabanel devait rappeler l'inspection académique suite à la récente infraction à l'école.

La commune a plusieurs options : ~ porter plainte
~ main courante
~ ne rien faire

~ Lors de l'infraction de l'année dernière à l'école, un jeune de la commune avait été convoqué par la gendarmerie. Il n'y a aucune preuve que cela pourrait être encore lui.

~ L'entrée dans l'école aurait été faite au niveau de la porte de la cantine qui est défective.

• **Cantine**

~ Mme Patricia Cannaux a émis un premier bilan de la cantine : il y a eu 880 repas qui nous sont revenus à 2.10€ chacun. Elle pense que c'est un très bon rapport qualité-prix. Elle anticipe une augmentation du coût de la viande en raison d'un changement de fournisseur. En effet, nous ne travaillons plus avec Les Délices du Louchebem en raison de problèmes logistiques et avons choisi la Boucherie de Besson pour les remplacer.

~ M. Nicolas Semet raconte le déroulement de la réunion de la cantine organisée par Mme Chantal Philippe à laquelle les parents sont venus nombreux et satisfaits.

La nouvelle cantinière s'est très bien intégrée à l'école, elle est diplomate, autoritaire mais bienveillante. Il récupère les déchets de la cantine pour ses poules.

➤ Fin à 22h30

Conseil municipal du 20 octobre 2022

La Maire, Claire Cabanel

M. Nicolas Semet

Mme Patricia Cannaux

M. Xavier Villedey

Mme Ghislaine Fayolle

Mme Nathalie Cheminel

Mme Anne Toureau

M. Florian Andrieux

Mme Séverine Fort

M. Fabien Martin (Absent)

M. Erwann Villedey (Absent)

M. René Gauthier (Absent)

Mme Nathalie Naudou (Absente)

M. Gerard Gendre